

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure



À la séance ordinaire qui sera tenue le **11 juillet 2017**, à 19 h 30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage no 437, à savoir :

DÉROGATION MINEURE NO 2017-23 : LOT 2 067 486 (1969, BOULEVARD PERROT)

La demande est à l'effet de permettre la subdivision du lot 2 067 486 et d'autoriser :

- Un lot avec un frontage de 21 mètres au lieu de 24 mètres et une superficie de 754,9 mètres carrés au lieu des 930 mètres carrés prescrits à la réglementation;
- Une véranda avec une marge arrière de 4,70 mètres au lieu des 7 mètres prescrits à la réglementation.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 11 juillet 2017.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 21 JUIN 2017.

Catherine Fortier-Pesant
Greffière
